

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/178

DOMAINES ET PATRIMOINE (3.5)

Tarifs cimetières

Année 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 059-215902958-20221214-2022__178-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles suivants, R 2223.10 à R. 2223.23,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De bien vouloir fixer les tarifs pour l'année 2023 concernant les cimetières, comme suit :

CIMETIERE NOTRE DAME / DU ROCHER / SAINT ELOI	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Concession de 15 ans 3m ²	210 €	210 €
Concession de 15 ans 1,5m ²	108 €	108 €
Concession de 30 ans 3m ²	420 €	420 €
Concession de 50 ans 3m ²	530 €	530 €
Concession de 50 ans 5m ²	850 €	850 €
Concession de 50 ans 2m ² en complément	320 €	320 €
COLUMBARIUMS DES CIMETIERES		
Concessions temporaires de 15 ans	530 €	530 €
Concessions temporaires de 30 ans	790 €	790 €
Concessions temporaires de 50 ans	1 590 €	1 590 €
POSE DE CAVURNE		
Concession temporaire de 15 ans	195 €	195 €
Concessions temporaires de 30 ans	390 €	390 €
Concessions temporaires de 50 ans	490 €	490 €

TRAVAUX	TARIFS 2022	TARIFS 2023
urne supplémentaire en columbarium soumise à un droit de superposition égal à la moitié du prix de la concession pour 15 ans	265 €	Supprimé depuis janvier 2021 Article L 2223-22 du CGCT
urne supplémentaire en columbarium soumise à un droit de superposition égal à la moitié du prix de la concession pour 30 ans	395 €	Supprimé depuis janvier 2021 Article L 2223-22 du CGCT
urne supplémentaire en columbarium soumise à un droit de superposition égal à la moitié du prix de la concession pour 50 ans	795 €	Supprimé depuis janvier 2021 Article L 2223-22 du CGCT
urne supplémentaire en caverne soumise à un droit de superposition égal à la moitié du prix de la concession pour 15 ans	97.50 €	Supprimé depuis janvier 2021 Article L 2223-22 du CGCT
urne supplémentaire en caverne soumise à un droit de superposition égal à la moitié du prix de la concession pour 30 ans	195 €	Supprimé depuis janvier 2021 Article L 2223-22 du CGCT

urne supplémentaire en caverne soumise à un droit de superposition égal à la moitié du prix de la concession pour 50 ans	245 €	Supprimé depuis janvier 2020 Article L 2223-22 du CGCT
Terrassement, fourniture et pose d'un caveau de 2 cases	1 201,50 €	1 350 €
Taxe de scellement urne sur monument	Gratuit	Gratuit
Séjour en caveau d'attente (par jour)	9.60 €	9.60 €
Taxe de dispersion des cendres, fourniture et gravure plaque d'identification (fixée sur la stèle du jardin du souvenir)	A la charge de la commune	A la charge de la commune
Tous travaux non compris dans les tarifs seront facturés au prix horaire	38 € (avec possibilité de facturer à la demi-heure)	38 € (avec possibilité de facturer à la demi-heure)

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL.